



POSTULAT

Auteur Nicolas Bonvin et Bruno Moulin, Le Centre, Franziska Biner, Die Mitte Oberwallis et Serge Rey, UDC

Objet Pour la création d'un système de dépôt de plainte en ligne

Date 17/11/2022

Numéro 2022.11.479

Depuis 10 ans, le canton de Vaud - à l'instar du canton de Fribourg ou de la ville de Neuchâtel - dispose d'un système de plainte en ligne (e-plainte). Les habitants peuvent ainsi déposer eux-mêmes leurs plaintes en ligne si elles concernent les infractions les plus couramment enregistrées, soit le vol simple, les dommages à la propriété ou sur des véhicules, le vol de cycles et le vol ou la perte de documents d'identité.

Concrètement, le lésé s'engage à remplir le questionnaire en ligne, en inscrivant ses coordonnées complètes et la nature de l'infraction, avant de se rendre au poste de police de son choix, où la plainte sera signée et validée par un agent de police. L'utilisation de l'e-plainte ne peut se faire que sous certaines conditions: l'auteur du délit ne doit pas être connu du plaignant et le type d'infraction ne concerne que des délits mineurs, pour autant que l'événement n'exige aucune mesure d'investigation formelle immédiate

Les milliers de plaintes déposées chaque année dans notre canton constituent une charge administrative importante pour les agents de police. Le système de plainte en ligne a pour but de soulager les forces de polices au niveau administratif et ainsi d'accroître l'efficacité policière, les agents étant davantage disponibles pour d'autres activités plus proches de leur mission première : assurer la sécurité sur le terrain. Dans la mesure où les infractions pouvant être dénoncées sur la plateforme nécessitent souvent le dépôt d'une plainte et l'obtention d'une attestation délivrée par la police pour demander le remboursement des biens volés ou endommagés par son assurance, la diminution de la charge administrative serait à n'en pas douter conséquente.

Plus généralement, l'instauration d'un système de dépôt de plainte en ligne s'inscrirait parfaitement dans la stratégie de transformation numérique communiquée en avril 2022 par le Conseil d'Etat qui a notamment pour ambition de promouvoir les prestations numériques et accompagner leur utilisation.

Conclusion

Au regard de l'argumentaire exposé ci-dessus, les postulants demandent au Département de développer un système de dépôt de plainte en ligne via une démarche commune avec les partenaires concernés.